

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODECI sont enregistrées au coût d'acquisition et comprennent principalement au 31 décembre 2022 :

- un prêt (BICT) accordé à l'Etat de 15,3 millions de FCFA, suite à la transformation d'un avoir bancaire après liquidation, ce prêt est provisionné à 100%,
- une participation dans la société immobilière LOGIVOIRE de 8,5 millions de FCFA, provisionnée à 100 %,
- une participation de 211,2 millions de FCFA représentant 33% du capital de GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité), un GIE créé par SODECI et CIE le 09 mai 2006 et ayant débuté ses activités le 1er juillet 2006,
- une participation de 104 millions de FCFA représentant 40% du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés;
- Des certificats nominatifs d'obligation de 794,7 millions de FCFA reçus en règlement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre du programme de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire;
- des dépôts et cautions versés pour un montant total de 1 110,5 millions de FCFA.

2.4. Stocks

Les stocks sont suivis en inventaire permanent et sont valorisés par la méthode du coût moyen pondéré.

- Les compteurs produits par la SOCA et les compteurs « retours terrains » sont évalués à un coût préétabli en cours d'année. Ce coût préétabli est ajusté en fin d'exercice au coût réel de production lors de l'arrêté des comptes.
- Les biens stockés importés, facturés et non réceptionnés au 31 décembre 2022 sont comptabilisés en marchandises en cours de route (stocks flottants) pour un montant de 4 813,8 millions de FCFA.
- Jusqu'au 31 décembre 2014 le calcul des provisions pour dépréciations était basé sur la rotation des stocks. Suivant cette méthode, les biens stockés qui n'avaient pas enregistré de sortie depuis trois ans étaient systématiquement dépréciés à 100%. Au cours du troisième trimestre 2015, la SODECI a décidé d'affiner cette méthode. Les travaux réalisés à cet effet ont porté sur la possibilité ou non de pouvoir utiliser sur les installations et sur les réseaux d'eau potable existant les stocks dépréciés à 100%. Ces mêmes travaux ont été menés au titre de l'exercice 2022. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est ainsi passé de 401 millions de FCFA l'exercice précédent à 533 millions de FCFA à fin décembre 2022.

2.5. Clients et comptes rattachés

Client Etat : Ce poste comprend l'ensemble des créances relatives aux activités eau, assainissement et travaux. Le risque de non recouvrement des créances du secteur public et parapublic est évalué en fonction de la nature du client. Des compensations ont été régulièrement effectuées dans les exercices antérieurs. Les créances « compensables » ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation quels que soient les retards de règlement. Les créances « non compensables » sont assimilées à des privés (les sociétés d'Etat en liquidation, les EPN, les mairies et les sociétés d'Etat) et donc provisionnées.